

Pétrole et gaz du Canada—Loi

M. Blaikie: Ce n'est pas en vous écoutant que nous y arriverons.

M. Parent: On a dit l'autre jour de notre collègue qu'il avait des problèmes avec son sphincter. On dirait qu'il en souffre encore aujourd'hui.

M. Blaikie: Je réponds à vos remarques scatologiques.

M. Parent: Je suis désolé, monsieur l'Orateur, de m'être rabaissé au niveau du député. Je n'avais que de bonnes intentions quand j'ai commencé mon discours. La résolution que nous finirons par adopter à propos du conflit national relatif au pétrole et de la mise sur pied d'industries nouvelles et en pleine croissance dans l'ouest du pays, créera un continuum au moyen duquel les revenus seront recyclés de façon à profiter à tous les Canadiens également, qu'ils soient de l'est, de l'ouest, du nord, du sud ou de centre du pays.

● (1630)

Le pétrole et le gaz canadiens de l'Ouest permettront à toute l'industrie et au secteur manufacturier d'être plus concurrentiels en leur fournissant l'énergie à meilleur marché que les prix mondiaux; une situation et un avantage que nous envient sans doute vivement les autres pays industrialisés. Nos citoyens de l'Ouest connaîtront non seulement la prospérité— et j'y crois vraiment—grâce à leurs richesses naturelles, mais leur industrie manufacturière qui prend de plus en plus d'importance bénéficiera du même avantage concurrentiel.

La richesse en pétrole et en gaz de l'Ouest du Canada facilitera également à tous les Canadiens la transition à un avenir énergétique plus sûr. C'est là la responsabilité de ceux qui détiennent les outils permettant de réaliser cette transition au niveau national, et de nous assurer ainsi un avenir énergétique sûr. Je ne doute pas que lorsqu'on écrira l'histoire on verra que les Canadiens se sont acquittés de cette responsabilité d'une façon éclairée, logique et judicieuse.

Des voix: Bravo!

[Français]

M. Kilgour: J'invoque le Règlement, monsieur le président. Est-ce que le député de Welland (M. Parent) me permet de lui poser une question?

M. Parent: Certainement.

[Traduction]

M. Kilgour: Le député de Welland a dit, si j'ai bien compris, que nous avons besoin d'une politique des hydrocarbures qui soit à la fois «juste et acceptable». Le député pourrait-il nous dire s'il a un soupçon de preuve qui puisse montrer que la politique proposée dans le budget est acceptable pour l'une ou l'autre des quatre provinces de l'Ouest?

M. Parent: Pour répondre à cette question, quand le député dit «un soupçon de preuve», qu'accepterait-il comme preuve? Dirait-il que si nous interrogeons assez de gens et s'ils semblaient en faveur de cette politique que ce serait une preuve? Dirait-il, que si les dirigeants des provinces s'entendaient et disaient: «Oui, vous agissez de façon raisonnable», que ce serait une preuve?

M. Siddon: La majorité de la population.

M. Parent: Les difficultés qui se présentent dans ce que le député appelle l'Ouest, soit quatre provinces, ne sont pas les mêmes. Il y a des gens dans ces quatre provinces qui accepteraient notre politique avec joie.

Cela dit, je sais aussi que bien des gens croient que nos programmes devraient être plus généreux. En essayant de plaire à tous, nous faisons notre possible avec les moyens à notre disposition, sans oublier que nous cherchons avant tout à servir au mieux l'intérêt du pays tout entier.

Pour répondre directement à la question du député, mes preuves proviennent de témoignages recueillis auprès de personnes auxquelles je me suis adressé, de certaines lectures et de mes convictions personnelles. Si je puis en faire part au député, l'ensemble des Canadiens de l'Ouest, ainsi que dans les autres provinces, sont désireux de partager ce qu'ils ont pour nous assurer un meilleur avenir.

M. Peter Ittinuar (Nunatsiag): Monsieur l'Orateur, je félicite le député de Welland (M. Parent) de la critique réfléchie et éloquente qu'il a faite du bill C-48. Je félicite également, pour une fois, le député de Western Arctic (M. Nickerson) pour les remarques judicieuses qu'il a faites au sujet du bill et de son incapacité à répondre aux besoins des habitants du Nord. Un jour—peut-être au cours de cette session—j'aimerais prendre la parole à la Chambre et parler d'une politique énergétique globale pour le Nord. Je ne pense pas que le bill C-48 en propose une.

J'aimerais dire quelques mots rapidement des questions auxquelles le bill fait vaguement allusion, comme l'environnement et la population. Le budget gouvernemental, le programme énergétique national et le dernier rapport du Conseil économique du Canada montrent à quel point les économistes comptent sur les investissements dans le secteur de l'énergie pour stimuler la croissance de l'économie canadienne. Tous s'entendent à dire que le ralentissement de la croissance économique aux États-Unis et dans d'autres pays de l'OCDE rend encore plus urgente la recherche de solutions aux problèmes économiques de notre pays. Cependant, la participation du gouvernement à d'énormes projets énergétiques est un moyen que les habitants du Nord trouvent pour le moins troublant pour sauver notre économie.

En conjoncture de crise économique, le gouvernement s'estime sans doute justifié de faire adopter un texte qui accélère l'exploration et le développement sur les «terres du Canada», en abdiquant ses responsabilités à l'égard des populations septentrionales. Moi je dis au gouvernement qu'il ne s'acquitte pas de sa mission comme il l'aurait dû.

L'État est censé faire office de gardien des terres territoriales. Mais il semble bien pressé de se délester de cette charge, quand il voit apparaître la possibilité d'avantages économiques à court terme. Pour accélérer l'exploration et le développement dans le Nord, il n'hésite pas à présenter un texte qui comporte de très graves lacunes.

Vendredi dernier, le député de Vancouver-Kingsway (M. Waddell) a dit avec juste raison que les Canadiens devraient prélever une part plus importante des profits exorbitants réalisés sur les ressources naturelles par les multinationales. Il faut cependant prendre les mesures qui s'imposent pour éviter des conflits d'intérêts criants. Il m'apparaît dangereux que le propriétaire des ressources à raison de 25 p. 100 soit en même temps chargé d'accorder les licences et les baux et de défendre l'environnement et les habitants du Nord. Il y a là un conflit d'intérêts latent qu'on ne saurait passer sous silence. Il faut s'occuper de ce problème, à une époque où l'État intervient de plus en plus dans le secteur des ressources.